

**NOTICE POUR CHOIX DU REGLEMENT PAR PRELEVEMENT  
AUTOMATIQUE DE LA DEMI PENSION**

Vous souhaitez opter pour un règlement fractionné des frais de demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

***Ce choix de mode de règlement est un engagement annuel et n'est possible qu'en début d'année scolaire.***

Collège Jean Moulin  
Rue du 11 novembre 1918  
28210 NOGENT LE ROI

Pour bénéficier de ce mode de règlement, l'imprimé suivant doit être complété et **remis avec le dossier d'inscription.**

**L'INTENDANCE**

Tél. 02.37.51.45.32  
Fax. 02.37.51.13.52  
[Ce.02800351@ac-orleans-tours.fr](mailto:Ce.02800351@ac-orleans-tours.fr)

- ▶ **Demande de prélèvement (mandat) à remplir**
- ▶ **Relevé d'identité bancaire RIB à joindre impérativement.**
- ▶ **N'oubliez pas de dater de signer dans la case prévue à cet effet**

En cas de rejet de prélèvement, ce mode de paiement ne vous sera plus autorisé pour toute l'année scolaire.

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

Prélèvements	N°1	N°2	N°3
DATES	12/10/20	12/11/20	10/12/20
Montant	68,44 €	68,44 €	68,44 €

Fait à Nogent le Roi, le 28/05/20